

PROCÈS-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du MERCREDI 12 FÉVRIER 2014 à 20 h 00

Etaient présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
M. RICHARD Bernard	M. LEROY Jérôme (suppléant de M. VALLÉE Marc)	Mme BELDENT Jeannine M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul	M. COLLET Jacques M. PICHON Alain	M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel M. FERON Sylvain Mme BADDOUR Nawal M. LAURENT Marc
LA FÉRTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MÉRY SUR MARNE
Mme PIERRE Nathalie M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel M. ESPUELA-LOPEZ Leandro M. COUBEAU Ivan M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora M. BENDJEBBAR Mostefa M. VANTYGHEM Ludovic	M. FORTIER Patrick Mme MARIE Gisèle (suppléante de Mlle DELAMOTTE Isabelle)	
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVÉE	REUIL EN BRIE
M. CAMELOT Jean-Pierre		M. ROMANOW Patrick M. GEOFFROY Denis
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX
Mme ROBCIS Josselyne M. BOUVERANDE Jean Claude (suppléant de M. CHERON Michel) M. HENNEQUIN Sébastien	M. GEIST Gérard	M. SPECQUE Claude M. BOISDRON Patrick
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
Mme KUPZACK Danielle M. RIGAUT Pierre	M. ARNOULT François	
USSY SUR MARNE		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

Mme SANCHEZ Isabelle par M. PIERRE Bernard-Jean
M. CLÉMENT Henri par M. SUSINI Jean-Paul
M. GOULLIEUX Pierre par Mme BADDOUR Nawal
M. MORET Jean-Claude par Mme PIERRE Nathalie
Mme COLONNA Françoise par M. VANTYGHM Ludovic
M. DELAITRE Michel par M. CAMELOT Jean-Pierre
M. HINCELIN Hubert par M. SPECQUE Claude
M. FOURMY Philippe par M. ARNOULT François

Délégués absents :

M. DE SOUSA Humberto de JOUARRE
Mme ABELOOS Edith de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
Mme COPEAUX Jacqueline de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
Mme ETHEVE Claudia LA FERTÉ SOUS JOUARRE
M. FUMERON Emmanuel de LA FERTÉ SOUS JOUARRE
M. PRISÉ Guy d'USSY SUR MARNE
M. OUDARD Bernard d'USSY SUR MARNE

Délégué absent excusé :

M. BOISNIER Gérard de PIERRE LEVÉE

Secrétaire de séance :

M. BIMBI Eric



* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du mercredi 19 décembre 2013.*

* * *

① Intervention de M. LE LIEPVRE, Directeur de l'école de musique du Pays Fertois

* * *

0 - TOUS SERVICES :

0- 1 ■ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

⇒ Année 2014

* * *

I – SERVICES GÉNÉRAUX :

I - 1 ■ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

I - 2 ■ SMITOM NORD SEINE ET MARNE – RETRAIT DE LA COMMUNE DE JABLINES.

* * *

⊗ Information :

- Syndicat Départemental d'Electricité

* * *

Madame BELDENT ouvre la séance à 20 h 10 et constate que le quorum est atteint.

..*

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2013 :

Madame BELDENT demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu du conseil communautaire. En l'absence d'observations, le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Madame BELDENT informe l'assemblée que M. LE LIEPVRE ne peut être présent pour des raisons médicales ; elle demande à M. BOISDRON de présenter l'activité de l'école de musique. M. BOISDRON présente les différents documents liés à ce dossier et les commente.

Suite à une question de M. LAGRECA, M. BOISDRON précise que les élèves issus du canton de Rebais payent le tarif des « extérieurs » et que des discussions sont en cours avec la communauté de communes de Rebais, qui envisage d'ouvrir une école de musique, concernant la mutualisation des professeurs.

..*

TOUS SERVICES

◆ 0 – 1 ■ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE - Année 2014 :

1 - Le contexte :

Le projet de loi de finances est établi sur la base d'une prévision de croissance économique de 0,9 %, faisant suite à une croissance atone, qui a frôlé la récession en 2013 de 0,1%. L'inflation prévisionnelle est fixée à 1,3%.

Pour la première fois, le Haut Conseil des finances publiques a été appelé à formuler un avis sur les prévisions macroéconomiques sur lesquelles reposent le projet de loi de finances et sur la cohérence de ce projet avec les orientations pluriannuelles de solde structurel définies dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017.

Le Haut conseil a considéré que la prévision de croissance est plausible, mais que le scénario macroéconomique du Gouvernement présente des éléments de fragilité, notamment sur les prévisions d'emploi.

Il souligne que le déficit structurel prévu tant pour 2013 que pour 2014 est significativement supérieur à celui de la loi de programmation. De surcroît, il estime que la prévision de déficit structurel pour 2014 est optimiste.

En conséquence, le Haut Conseil estime probable le déclenchement du « mécanisme de correction » à la mi-2014. Il s'agit d'une nouvelle disposition imposée par le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union européenne et monétaire (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance), qui est décliné dans le droit français : le Haut Conseil effectue une comparaison des résultats de l'année écoulée avec les orientations pluriannuelles du solde structurel définies dans la loi de programmation des finances publiques.

Cette comparaison doit faire apparaître, le cas échéant, les écarts entre le solde structurel constaté et l'estimation présentée par le Gouvernement, en particulier s'ils sont importants, c'est-à-dire s'ils représentent au moins 0,5 point de PIB sur une année donnée ou au moins 0,25 point de PIB par an en moyenne sur deux années consécutives.

L'avis du Haut Conseil doit tenir compte des éventuelles circonstances exceptionnelles, définies par le TSCG, de nature à justifier les écarts constatés.

Si des écarts importants sont constatés, le gouvernement doit présenter les raisons de ces écarts et exposer les mesures de correction envisagées. Ces mesures doivent être mises en œuvre dans le projet de loi de finances le plus proche. Le Haut Conseil s'assure ainsi que les mesures présentées sont de nature à atteindre les objectifs pluriannuels de finances publiques.

2 - Les orientations majeures :

Cette année 2014 est marquée par un effort d'économie sur les dépenses publiques, chiffré à presque 15 milliards d'euros et par un accroissement de fiscalité de 3 milliards, dont 2 milliards proviennent du rendement de l'appareil fiscal (lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale).

Le déficit public serait ramené à 3,6 % du PIB avec un solde de – 70,2 milliards d'euros hors investissements d'avenir et une perspective de déficit à – 3 % fin 2015. La dette publique s'accroîtra, passant à 93,4 % du PIB.

Sur le plan fiscal, trois mesures dominent l'ensemble des nouveautés : le Crédit Impôt Compétitivité et Emploi, la ré-indexation du barème de l'impôt sur le revenu, la fiscalité écologique.

En masse, le budget de l'Etat est en baisse de 1,5 milliard d'euros hors charge de la dette et des pensions, soit le montant de l'effort demandé aux collectivités locales qui voient leur DGF diminuer d'autant.

3 - Le pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités locales :

A l'issue d'une réunion du comité des finances locales du 13 juillet 2013, un pacte dit de « confiance et de responsabilité » entre l'Etat et les collectivités locales a été élaboré. Il porte sur sept thématiques :

1) Une répartition des efforts d'économies :

Le redressement des comptes publics s'impose à tous les acteurs et les collectivités locales sont appelées à prendre leur part à cet effort national. C'est pourquoi, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales seront réduits de 1,5 milliard d'euros en 2014 et d'une même somme en 2015. La répartition de cette réduction se fera à proportion de la part respective de leurs dépenses (56 % pour le bloc communal, 32 % pour les départements et 12 % pour les régions) mais à proportion de leurs recettes de fonctionnement pour les collectivités de base au sein de leur groupe. Le critère de richesse n'est pas pris en considération.

2) L'allègement des dépenses contraintes et des normes :

Dans le cadre du « choc de simplification », le gouvernement s'est engagé à associer étroitement les élus locaux aux décisions ayant un impact financier sur les collectivités locales, à endiguer le flux de normes nouvelles, à limiter les charges ayant un impact financier sur elles, enfin, réduire le stock de normes pour faciliter la conduite de projets et redonner des marges de manœuvre.

3) Les ressources des collectivités locales :

- o bloc communal :

Trois mesures sont envisagées : la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, la révision du régime de l'assiette minimale de contribution foncière des entreprises, un meilleur retour fiscal pour les territoires industriels via le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) et le mécanisme de répartition de la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

4) La péréquation :

Le renforcement de la péréquation est annoncé à travers les dotations de péréquation (+ 119 M€). Cette somme viendra abonder la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation et les dotations de péréquation des départements.

Compte tenu de l'enveloppe dite « normée » qui est réduite de 1,5 milliard d'euros, cette progression est financée à due concurrence par une minoration des « variables d'ajustement », à savoir les allocations compensatrices de fiscalité directe locale.

Par ailleurs, la progression des deux autres fonds de péréquation (FPIC et FSRIF) est confirmée.

- o Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Cette solidarité se met en place progressivement : 300 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015, pour atteindre à partir de 2015 et chaque année 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales.

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps : dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et ses communes membres d'autre part, dans un second temps entre les communes membres. Une répartition « de droit commun » est prévue à la fois pour le prélèvement et le reversement, en fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI et du potentiel financier de ses communes membres. Par dérogation, l'organe délibérant peut procéder à une répartition différente.

- o Le FSRIF

Plus ancien que le FPIC, le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) a été réformé en 2012 afin de concentrer ses ressources sur les communes franciliennes les plus en difficulté. La loi fixe également un objectif annuel de ressources : 230 M€ pour 2013, 250 M€ pour 2014, et 270 M€ pour 2015.

Toutes les communes de plus de 5 000 habitants peuvent être éligibles si leur indice synthétique de ressources et de charges (combinant le potentiel financier, la proportion de logements sociaux et le revenu moyen par habitant) est supérieur à la médiane des communes de la région Ile-de-France. Le projet de loi de finances 2014 consacre la montée en puissance de ces deux fonds de solidarité et valide une réelle démarche de péréquation.

4 - Les dotations de l'Etat :

4.1 - Les mesures annoncées pour 2014 :

Les dotations de l'Etat baissent de 1,5 milliard d'euros comme annoncé depuis plusieurs mois mais en faisant porter l'effort sur le bloc communal (1,5 milliard d'euros de baisse prévu aussi en 2015).

C'est un « coup de rabot » pour l'enveloppe normée qui s'élèvera à 50,5 milliards d'euros dont 40,1 milliards d'euros pour la seule DGF.

L'effort budgétaire est orienté vers le bloc communal (- 840 M€) et atténue la charge des départements (- 476 M€) et les régions (- 184 M€).

Il est peu probable que cette décision se traduise par une perte sèche pour les collectivités locales et un gain net pour le budget de l'Etat, car les mesures annoncées en faveur des départements et des régions et le souci de faire prévaloir l'investissement public local comme un des éléments moteurs de la croissance économique du pays, montrent que l'effort ne sera pas égal pour toutes les collectivités.

Le FCTVA augmentera avec l'augmentation du taux normal de TVA de 19,6 % à 20 %. Mais le gouvernement envisage de figer les règles actuelles d'attribution. Ce gel constitue un point de friction entre les élus locaux et le gouvernement car il prive le FCTVA de son caractère dynamique.

Les concours de l'Etat aux collectivités territoriales sont très majoritairement financés par l'intermédiaire de prélèvements sur recettes, évalués à 54,3 milliards d'euros pour 2014.

L'enveloppe dite « normée » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales correspond aux crédits de la mission « relations avec les collectivités territoriales » et aux prélèvements sur recettes, hors FCTVA et hors prélèvements liés à la réforme de la fiscalité directe locale.

En 2014, cet ensemble est diminué de 1,5 milliard d'euros par rapport à 2013 à périmètre constant.

4.2 - La péréquation renforcée :

Dans le contexte d'effort global demandé aux collectivités locales, les dotations de péréquation sont augmentées :

- Le FPIC passe de 360 M€ en 2013 à 570 M€ en 2014 avec des règles de répartition et de versement quelque peu modifiées,
- Les trois dotations augmentent aussi de manière significative : DSU (+4%), DSR (+4 %) et Dotation nationale de péréquation (+ 10 M€).

4.3 - Les perspectives à court terme :

- Le gouvernement a annoncé une remise à plat de la DGF pour 2015.
- La Loi de Finances Initiale 2014 devrait poser les principes et les modalités de révision des valeurs locatives des 46 millions de locaux d'habitation pour une application en 2018 ou 2019.

4.4 - La fiscalité locale :

La revalorisation des bases fiscales n'est pas encore fixée. Elle le sera au cours du débat parlementaire.

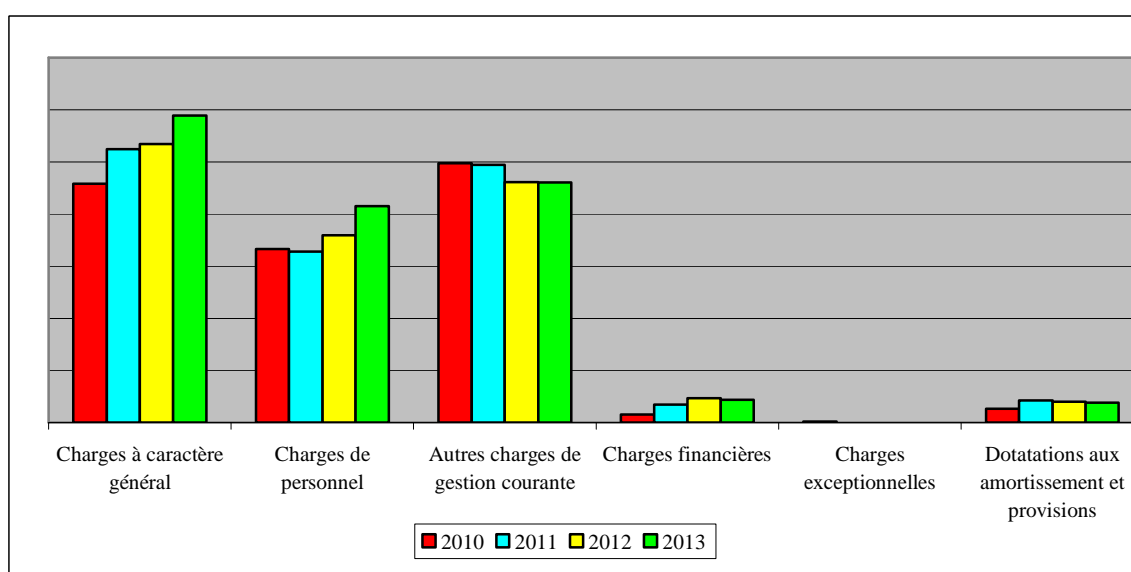
✓ Le bloc communal :

Deux mesures attirent l'attention :

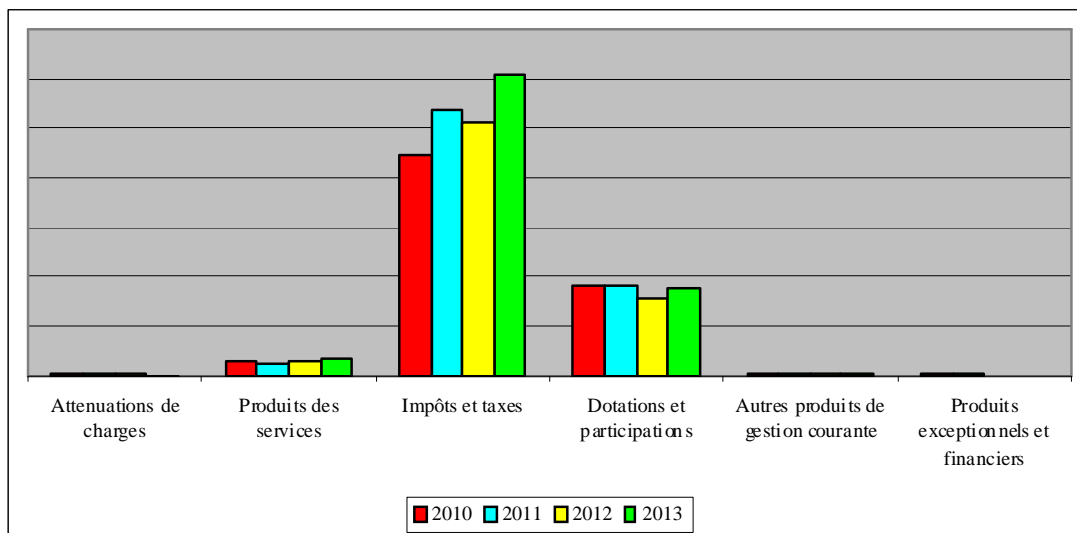
- Les territoires industriels bénéficieront d'une révision des règles de la répartition du produit de la CVAE.
- Le taux de TVA applicable au service public des déchets ménagers doit passer de 7 % à 10 %. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du financement de la CICE. L'Association des maires de France considère que ce service essentiel à la population devrait être réintégré dans le périmètre du taux réduit de TVA (5 %) au même titre que les services de proximité.

Comparaison des années 2010 / 2011 / 2012 / 2013

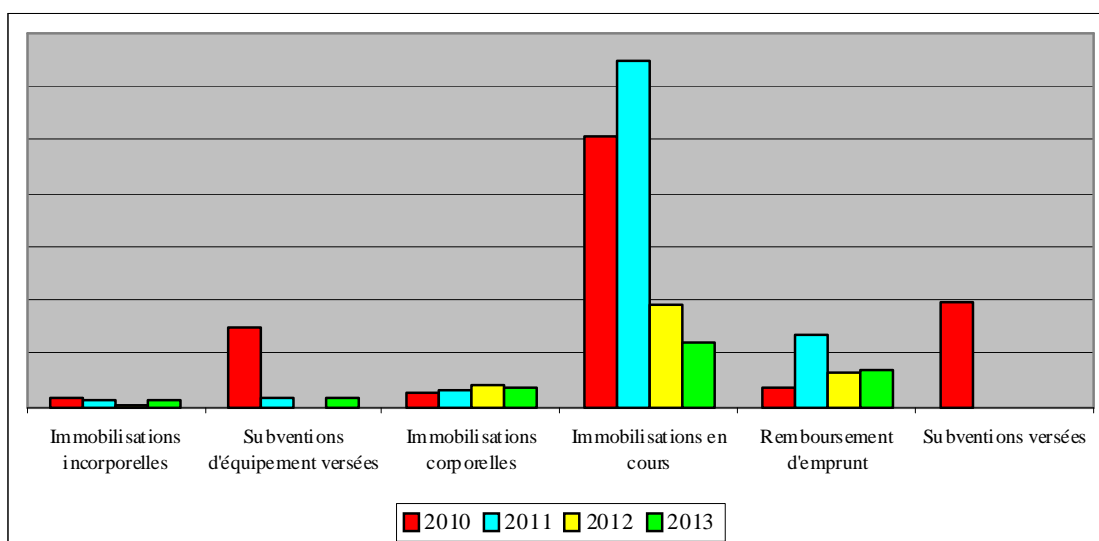
ANNÉE	Dépenses réelles de fonctionnement					Opérations d'ordre
	Charges à caractère général	Charges de personnel	Autres charges de gestion courante	Charges financières	Charges exceptionnelles	Dotations aux amortissement et provisions
2010	2 290 708	1 664 249	2 487 519	78 902	9 826	133 325
2011	2 620 577	1 641 742	2 473 940	172 971	24	212 649
2012	2 672 226	1 796 488	2 304 149	233 899	80	201 479
2013	2 943 990	2 077 364	2 301 407	220 489	0	191 920



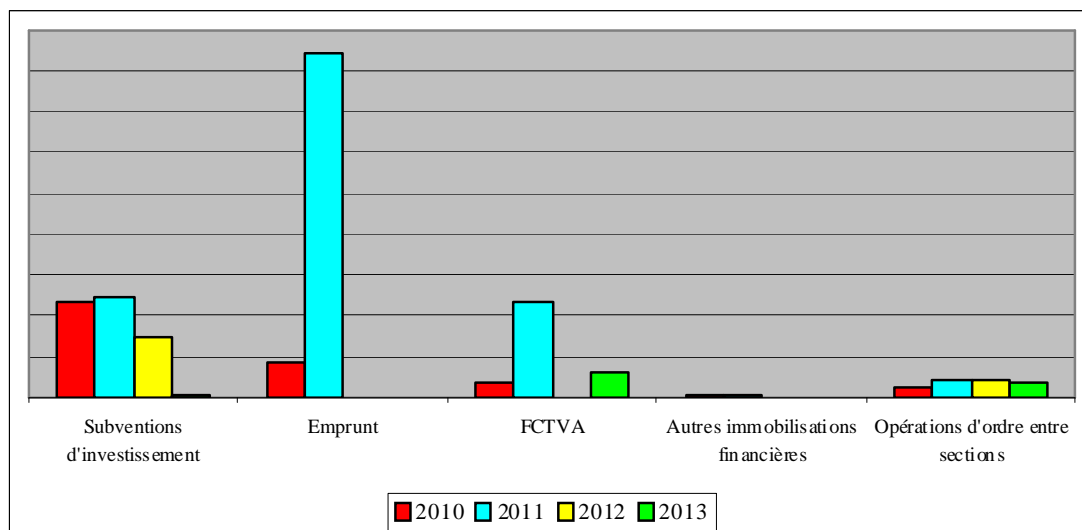
ANNEE	Recettes réelles de fonctionnement					
	Atténuations de charges	Produits des services	Impôts et taxes	Dotations et participations	Autres produits de gestion courante	Produits exceptionnels et financiers
2010	13 580	264 592	4 486 649	1 828 767	11 814	11 342
2011	20 265	219 660	5 388 354	1 828 767	23 184	13 970
2012	54 239	276 528	5 104 049	1 575 177	51 897	
2013	7 670	329 002	6 117 698	1 779 740	50 754	



ANNEE	Dépenses réelles d'investissement					
	Immobilisations incorporelles	Subventions d'équipement versées	Immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Remboursement d'emprunt	Subventions versées
2010	91 262	750 000	132 831	2 532 542	173 229	969 400
2011	66 007	100 000	157 304	3 223 939	679 905	431
2012	14 905		205 414	956 230	331 794	
2013	73 845	100 000	173 767	606 904	339 940	



ANNEE	Recettes réelles d'investissement				Opérations d'ordre
	Subventions d'investissement	Emprunt	FCTVA	Autres immobilisations financières	Opérations d'ordre entre sections
2010	1 175 133	420 000	188 657	14 708	133 325
2011	1 242 643	4 200 000	1 166 405	13 970	226 619
2012	741 126				204 479
2013	23 684		318 862		191 921



Comparaison entre les prévisions budgétaires et les réalisations en 2013

	Budget 2013 et DM	Réalisé
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
011 charges à caractère général	3 060 694,95	2 943 990,47
012 charges de personnel	2 216 830,00	2 077 364,47
014 atténuation de produits	133 000,00	111 339,00
65 autres charges de gestion courante	2 368 000,00	2 301 407,13
66 charges financières	267 955,05	220 489,77
022 dépenses imprévues	3 011,91	
040 opérations d'ordre	192 000,00	191 920,86
	8 241 491,91	7 846 511,70
Recettes		
70 produits des services	295 500,00	329 001,82
73 impôts et taxes	5 742 288,00	6 117 698,06
74 dotations et participations	1 302 529,00	1 779 740,04
75 autres produits de gestion courante	32 000,00	50 754,19
013 atténuation de charges	10 000,00	7 670,04
002 résultat de fonctionnement reporté	886 174,91	886 174,91
	8 268 491,91	9 171 039,06
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
20 immobilisation incorporelles	81 980,62	73 844,52
204 subventions d'investissement	100 000,00	100 000,00
21 immobilisation corporelles	199 000,00	173 767,14
23 immobilisation en cours	1 787 825,12	606 904,34
16 remboursement d'emprunts	420 000,00	339 940,30
45 opérations pour le compte de tiers	346 734,29	271 358,61
001 déficit d'investissement reporté	1 556 169,09	1 556 169,09
	4 491 709,12	3 121 984,00
Recettes		
13 subventions d'investissement reçues	1 769 043,00	23 684,00
16 emprunt	350 000,00	
10 dotations, fonds divers	1 235 137,78	318 862,26
1068 affectation du résultat	171 528,34	171 528,34
024 produit de cession	440 000,00	
45 opérations pour le compte de tiers	340 000,00	522 722,55
040 opérations d'ordre	192 000,00	191 920,86
	4 497 709,12	1 228 718,01

Les orientations pour le budget 2014 des Services Généraux, considérant que le budget risque de n'être voté qu'en avril au regard des élections, vont se définir assez succinctement :

- 1- Achèvement de la salle de tennis couverts à Changis sur Marne,
- 2- L'achat de matériel et d'instruments pour l'école de musique (15 000€),
- 3- Des achats de matériel pour différents services (RAM 2 000 €, service espaces verts 10 000 €, ...),
- 4- La continuité du marché de voirie des communes (150 000€),
- 5- Quelques travaux dans les équipements sportifs comme un cadre en bois pour le tatami et la pose de glaces au dojo (8 000€), le remplacement du système de chloration à la piscine (28 000€),
- 6- La mise en conformité pour l'accessibilité des PMR des locaux rue de Reuil pour un montant de 250 000 €,
- 7- La mise en place de la fiscalité professionnelle unique (ou fiscalité mixte) permettra de pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée pour un montant de 280 000 à 350 000€,
- 8- La disparition du SMERSEM, générera une perte de recettes de 197 000€,
- 9- Pas de hausse de la part de la Communauté de Communes du Pays Fertois concernant la taxe sur l'eau et l'assainissement.
- 10- Améliorer la sécurité sur la gare routière de la Rochefoucault

Pour le Budget Assainissement, il pourrait être prévu :

OPERATIONS	COUT EN € HT	COUT EN € TTC	SUBVENTIONS						PART CCPF					
			AESN			CG 77		REGION IDF		FONDS PROPRES	EMPRUNTS 0%			TOTAL part CCPF
			TAUX	PLAFOND	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT		TAUX	PLAFOND	MONTANT	
Station épuration de SIGNY SIGNETS														
Essais de garantie	5 000,00 €	6 000,00 €			0,00 €				0,00 €	5 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	5 000,00 €
Station épuration de SEPT SORTS														
Assurance dommage ouvrage	110 000,00 €	132 000,00 €	40,00%		44 000,00 €	10,00%	11 000,00 €	10,00%	11 000,00 €	22 000,00 €	20%	110 000,00 €	22 000,00 €	44 000,00 €
Frais de communication	5 000,00 €	6 000,00 €	40,00%		2 000,00 €	10,00%	500,00 €	0,00%	500,00 €	1 000,00 €	20%	5 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Frais poste EDF	50 000,00 €	60 000,00 €	40,00%		20 000,00 €	10,00%	5 000,00 €	10,00%	5 000,00 €	10 000,00 €	20%	50 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
Défense recours	5 000,00 €	6 000,00 €	40,00%		2 000,00 €	10,00%	500,00 €	0,00%	500,00 €	1 000,00 €	20%	5 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Réhabilitation ponctuelle des réseaux (contrat triénaux des communes)														
Inspections télévisées	12 000,00 €	14 400,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	12 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	12 000,00 €
Remise à niveau de tampons	15 000,00 €	18 000,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	15 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	15 000,00 €
Géolocalisation des réseaux	15 000,00 €	18 000,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	15 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	15 000,00 €
Réhabilitation des réseaux par chemisage ou autre	120 000,00 €	144 000,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	120 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	120 000,00 €
Fin des travaux rue de l'abbaye à JOUARRE														
Curage	15 000,00 €	18 000,00 €	0,00%	80,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €			15 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	15 000,00 €
Transport	15 000,00 €	18 000,00 €	0,00%	80,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €			15 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	15 000,00 €
Traitement centre spécialisé	25 000,00 €	30 000,00 €	0,00%	80,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €			25 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	25 000,00 €
Equipement de sécurité du personnel SPS	15 000,00 €	18 000,00 €	0,00%	80,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €			15 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	15 000,00 €
Total	70 000,00 €	84 000,00 €	0,00%	80,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	Participation des sœurs de l'abbaye	20 000,00 €	50 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	50 000,00 €
Fin de la réhabilitation de la liaison entre les CORBIERS et SEPT SORTS														
Etudes	5 000,00 €	6 000,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €			5 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	5 000,00 €
Travaux	25 000,00 €	30 000,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	25 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	25 000,00 €
Création de boîtes de branchements ponctuelles														
Travaux	40 000,00 €	48 000,00 €	30,00%	80,00%	9 600,00 €	10,00%	4000,00 €	0,00%	0,00 €	20 000,00 €	20%	80,00%	6 400,00 €	6 400,00 €
Etude de retour en régie														
Travaux	20 000,00 €	24 000,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	40,00%	8000,00 €	12 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	12 000,00 €
Voie intérêt communautaire														
Travaux	30 000,00 €	36 000,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	30 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	30 000,00 €
Entretien espace verts des accès aux équipements														
Travaux d'entretien	20 000,00 €	24 000,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	20 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	20 000,00 €
Travaux de réhabilitation de la rue du Petit Morin à la Ferte sous Jouarre + Avenue Franklin Roosevelt														
Travaux rue Petit Morin	420 000,00 €	504 000,00 €	30,00%	80,00%	100 800,00 €	1000%	42 000,00 €	0,00%	0,00 €	210 000,00 €	20%	80,00%	67 200,00 €	277 200,00 €
Réception de réseaux	10 000,00 €	12 000,00 €	30,00%	80,00%	2 400,00 €	10,00%	1000,00 €	0,00%	0,00 €	5 000,00 €	20%	80,00%	1 600,00 €	660,00 €
Travaux extensions de réseaux PC														
Travaux	50 000,00 €	60 000,00 €			0,00 €		0,00 €	0,00%	0,00 €	50 000,00 €	20%	0,00%	0,00 €	50 000,00 €
Reconstruction de la station d'épuration de Pierre Levée														
Etudes préalables	50 000,00 €	60 000,00 €	50,00%		25 000,00 €	10,00%	5 000,00 €	0,00%	0,00 €	20 000,00 €	20%	0,00%	0,00 €	20 000,00 €
Fin de la mise en séparatif de JOUARRE														
Etude de maîtrise d'œuvre	100 000,00 €	119 600,00 €	50,00%		50 000,00 €	10,00%	10 000,00 €	0,00%	0,00 €	40 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	40 000,00 €
Frais de procédure	2 000,00 €	2 392,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	2 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	2 000,00 €
Assainissement communes de BUSSIÈRES														
Marché de travaux	2 500 000,00 €	3 000 000,00 €	50,00%		1 250 000,00 €	10,00%	250 000,00 €	0,00%	0,00 €	1 000 000,00 €	20%	0,00%	0,00 €	1 000 000,00 €
Assainissement Montmégnart - Rougeville														
Mission de MOE	80 000,00 €	96 000,00 €	50,00%		40 000,00 €	10,00%	8 000,00 €	0,00%	0,00 €	32 000,00 €	20%	0,00%	0,00 €	32 000,00 €
Régularisation foncière														
Géomètre	10 000,00 €		0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	10 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	10 000,00 €
Notaire	3 000,00 €	3 588,00 €	0,00%		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	3 000,00 €	0%	0,00%	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL	3 772 000,00 €	4 597 980,00 €			1 545 800,00 €		337 000,00 €		45 000,00 €	1 805 000,00 €			109 200,00 €	1 914 200,00 €

Pour les dépenses et recettes liées au SPANC, il est proposé :

OPERATIONS	COUT EN € HT	COUT EN € TTC	SUBVENTIONS							FONDS PROPRES
			AESN			CG 77		REGION IDF		
			TAUX	PLAFOND	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	
Diagnostics ANC										
<i>Diagnostics restants (200 unités) et contrôles ventes (150 unités) prévues dans le courant de l'année 2014.</i>	35 000,00 €	38 500,00 €	0,00%	-	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	38 500,00 €
Entretien ANC (sous réserve de la modification des statuts de la CCPF)										
<i>Marché d'entretien (pour environ 150 vidange).</i>	25 000,00 €	30 000,00 €	0,00%	-	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	25 000,00 €
Maitrise d'œuvre de réhabilitation (sous réserve de la modification des statuts de la CCPF)										
<i>Etudes</i>	40 000,00 €	48 000,00 €	60,00%	-	24 000,00 €	10,00%	4 000,00 €	0,00%	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL	100 000,00 €	116 500,00 €			24 000,00 €		4 000,00 €		0,00 €	75 500,00 €

Pour le budget de l'Eau, les orientations pourraient être :

OPERATIONS	COUT EN € HT	COUT EN € TTC	SUBVENTIONS							PART CCPF			
			AESN			CG 77		REGION IDF		FONDS PROPRES	EMPRUNTS 0%		TOTAL
			TAUX	PLAFOND	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT		TAUX	MONTANT	
Travaux puits de chamigny (dans le cadre de la recherche d'une nouvelle ressource)													
<i>Forages pour les piezomètres</i>	202 556,60 €	243 067,92 €	50,00%	-	101 278,30 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	60 766,98 €	20%	40 511,32 €	101 278,30 €
<i>Forages pour les pompages d'essais et passage en puits d'exploitation (hors équipement)</i>	300 037,50 €	360 045,00 €	20,00%	-	60 007,50 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	180 022,50 €	20%	60 007,50 €	240 030,00 €
Réhabilitation réseaux divers													
<i>Etudes</i>	15 000,00 €	18 000,00 €	0,00%	-	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	15 000,00 €	0%	0,00 €	15 000,00 €
<i>Travaux</i>	200 000,00 €	240 000,00 €	0,00%	-	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	200 000,00 €	0%	0,00 €	200 000,00 €
Etude de retour en régie													
	20 000,00 €	24 000,00 €	0,00%	-	0,00 €	0,00%	0,00 €	40,00%	8 000,00 €	12 000,00 €	0%	0,00 €	12 000,00 €
Voirie intérêt communautaire													
	25 000,00 €	30 000,00 €	0,00%	-	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	25 000,00 €	0%	0,00 €	25 000,00 €
Travaux extension de reseaux dans le cadre des PC													
<i>Travaux</i>	40 000,00 €	48 000,00 €	0,00%	-	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	40 000,00 €	0%	0,00 €	40 000,00 €
Entretien espace verts des accès aux équipements													
<i>Travaux d'entretien</i>	20 000,00 €	24 000,00 €	0,00%	-	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	20 000,00 €	0%	0,00 €	0,00 €
Procédure de mise en place des périmètres de protection puits de Mery sur Marne													
<i>BET pour l'étude environnement + essais de pompage</i>	25 000,00 €	30 000,00 €	50,00%	-	12 500,00 €	30,00%	7 500,00 €	0,00%	0,00 €	5 000,00 €	0%	0,00 €	5 000,00 €
Régularisation foncière													
<i>Géomètre</i>	10 000,00 €	12 000,00 €	0,00%	-	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	10 000,00 €	0%	0,00 €	10 000,00 €
<i>Notaire</i>	3 000,00 €	3 600,00 €	0,00%	-	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	3 000,00 €	0%	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL	860 594,10 €	1 032 712,92 €			173 785,80 €		7 500,00 €		8 000,00 €	570 789,48 €		100 518,82 €	651 308,30 €

Madame BELDENT précise que compte tenu des délais liés aux élections, et en accord avec la commission des finances et le bureau, les budgets seront proposés à l'assemblée le 12 mars.

Madame BELDENT revient sur certains points des orientations :

- Concernant le point 6, elle relate sa rencontre avec la DGFIP dont la conclusion est que la trésorerie resterait rue Pierre Marx.
- Concernant le point 9, elle donne des informations sur la réunion au CODERS.
- Concernant le point 10, M. FORTIER explique les différents aménagements envisagés d'amélioration de la sécurité.

M. HENNEQUIN souligne l'importance de la « dépose minute » par rapport aux aménagements prévus. Suite à une question de M. RICHARD, M. FORTIER précise qu'il n'y a pas de possibilité de subvention car la gare routière a moins de 15 ans.

Suite à une question de M. RIGAULT, il est précisé que l'excédent ne correspond pas au montant de la cession des locaux avenue de Rebais.

M. GEIST souligne que l'Etat oblige les collectivités à faire un budget de transition que ce budget devrait être celui de la gestion des affaires courantes ; il regrette l'achat de matériel de l'école de musique ainsi que l'aménagement pour l'accès des PMR rue de Reuil.

Madame BELDENT lui rappelle que cette position n'a pas été donnée ni au bureau, ni en commission de finances.

Mme PIERRE, en réponse à M. GEIST, estime que la communauté de communes doit montrer l'exemple en matière d'accessibilité aux PMR et que l'achat de matériel de musique est indispensable au fonctionnement normal de l'activité.

M. RIGAULT souligne que le DOB ne précise pas si les impôts vont augmenter

Il lui est répondu que le passage à la fiscalité professionnelle unique gèle toute hausse d'impôts.

Suite à une question de M. LAGRECA, Madame BELDENT souligne que le gel de la fiscalité est compensée par la DGF bonifiée.

M. ROMANOW rappelle que ce que l'assemblée actuelle peut proposer, la nouvelle pourra le défaire.

M. SUSINI souhaite, au nom de la commission nouvelles technologies, attirer l'attention de l'assemblée sur les dépenses à envisager pour installer le très haut débit sur le canton, soit 1,8 million d'euros (à la charge de la CCPF) pour desservir l'ensemble du territoire.

M. BIMBI regrette la lenteur concernant l'étude de retour en régie pour l'eau et l'assainissement et s'interroge sur l'échéance liée à la fin du contrat de DSP.

Madame BELDENT lui répond qu'elle a rencontré des représentants de la FNCCR qui lui ont assuré que les délais étaient suffisants.

M. ROMANOW explique la méthodologie.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances,
- **Vu** le débat d'orientation budgétaire de l'année 2014, présenté au Conseil Communautaire,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **prend acte** du Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2014.

* * *

SERVICES GÉNÉRAUX

◆ I – 1 ■ AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Madame BELDENT expose que considérant les échéances électorales avec l'hypothèse d'un budget voté en avril et au regard des besoins de fonctionnement pour la Communauté de Communes du Pays Fertois, il est demandé au conseil de la Communauté de Communes, d'autoriser la Présidente à effectuer des dépenses d'investissement avant le vote du budget portant sur :

- des logiciels informatiques pour 5 000 €,
- des achats de matériel et mobilier pour 15 000 €,
- des travaux à réaliser rapidement pour 50 000 €.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :
 - Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996,
 - Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998,
 - Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003,
 - Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006,
- **Considérant que**, dans l'attente du vote du budget, la collectivité peut, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.
- **Vu** l'instruction budgétaire M14,
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

◇ **d'autoriser** les engagements et mandatements ci-joints :

INTITULE	CHAPITRE	MONTANTS
Etudes et logiciels.....	20	5 000 €
Immobilisation corporelle.....	21	15 000 €
Immobilisation en cours.....	23	50 000 €

◇ **d'autoriser** la Présidente à signer tous documents nécessaires à cet effet,

* * *

◆ I – 2 ■ SMITOM NORD SEINE ET MARNE – RETRAIT DE LA COMMUNE DE JABLINES :

Madame BELDENT expose que la commune de Jablines est membre de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, cette communauté, en date du 10 octobre 2013, vient de se doter de la compétence « Environnement et Protection du Cadre de Vie » dans laquelle est comprise la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers. Dans un même temps, cette Communauté d'Agglomération a adhéré au SIETREM de Lagny sur Marne en se substituant à ses communes membres.

De ce fait, la commune de Jablines demande le retrait du SMITOM Nord Seine et Marne au profit du SIETREM de Lagny sur Marne, à compter du 1^{er} mai 2014.

A ce jour, il appartient aux collectivités adhérentes au SMITOM Nord Seine et Marne de donner leur approbation pour le retrait de la commune de Jablines.

Madame BELDENT précise que quand une ville se retire, les charges retombent sur les autres communes.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-19 et L.5211-25-1,
- **Vu** la délibération de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en date du 18 novembre 2013, portant demande du retrait de la commune de Jablines du SMITOM du Nord Seine et Marne,
- **Vu** la délibération du Comité Syndical du SMITOM du Nord Seine et Marne en date du 18 décembre 2013, donnant son accord au retrait de la commune de Jablines du SMITOM et approuvant l'indemnité de retrait due par la commune de Jablines au SMITOM du Nord Seine et Marne,
- **Considérant que** la commune de Jablines va rejoindre au 1^{er} mai 2014, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, dont les communes membres sont adhérentes au SIETREM de Lagny sur Marne.

- **Considérant que** les collectivités adhérentes au SMITOM doivent se prononcer sur le retrait de la commune de Jablines du SMITOM dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision sera réputée favorable.
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :

(4 abstentions : M. FERON, M. BOSDURE, M. CELERIER, M. CAMELOT)

- ◇ **donne un avis défavorable** au retrait de la Commune de JABLINES du SMITOM du Nord Seine et Marne à compter du 1^{er} mai 2014.
- ◇ **autorise** la Présidente à signer tous documents nécessaires à cet effet.

* * *

⊗ Informations diverses :

Syndicat départemental d'électricité : Madame BELDENT explique que la collecte de la taxe d'électricité sur le territoire sauf la ville de La Ferté s. Jouarre s'élève à 400 000 € qui pourrait être reversée aux communes à la hauteur de 50 % maximum si le syndicat départemental délibérait en ce sens ce qui ne sera pas le cas avant les élections (dans la mesure où cette taxe n'est pas utilisée pour des travaux sur le territoire). Le syndicat demande aux communes de se positionner avant le 14 Mars 2014 sur des travaux prévus en 2015, ce qui semble prématuré. Madame BELDENT souligne qu'à partir de 2015, le syndicat encaissera la taxe d'électricité également pour les communes urbaines aux dépens de La Ferté sous Jouarre. Enfin le syndicat demande que les communes lui transfèrent la compétence de l'éclairage public.

Madame BELDENT précise que le prochain conseil communautaire est prévu le 12 mars 2014 à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT lève la séance à 21 h 40

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le 21 FÉVRIER 2014.

La Présidente,

J. BELDENT